



**INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE**  
AdCF

LES INTERCOMMUNALITÉS,  
COORDINATRICES DE LA  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
AU NIVEAU LOCAL

Les intercommunalités ont un rôle central pour la traduction de la transition écologique et énergétique dans les territoires. En charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des PCAET, elles interviennent en tant que maîtres d'ouvrage et animatrices des acteurs du territoire.

Un dialogue permanent entre Etat et collectivités territoriales pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies climat-énergie. Ce dialogue doit également viser la mise en cohérence des outils de politique publique visant l'atteinte des objectifs climat-énergie.

L'ingénierie locale et les moyens d'action des collectivités doivent être renforcés.

## CAHIER D'ACTEUR

### Les intercommunalités, coordinatrices de la transition énergétique au niveau local

#### PRESENTATION D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Intercommunalités de France est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité. Elle assure la représentation des intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux (gouvernement, Parlement, agences nationales...), participe aux débats sur les évolutions de notre organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées, développe une expertise spécifique au service de ses adhérents. Fédérant près de 1000 intercommunalités, le réseau d'Intercommunalités de France rassemble au total plus de 80% de la population française regroupée en intercommunalité, l'association est leur porte-parole auprès des pouvoirs publics.

Les problématiques énergie-climat sont abordées par les élus au sein de la Commission Transitions écologiques, présidée par Jean Revereault. Les sujets suivants ont fait l'objet de publications : état des lieux des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), production énergétique locale, accompagnement à la rénovation énergétique des logements, écomobilité, etc.

## **LES INTERCOMMUNALITES, COORDINATRICES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE**

L'atteinte des objectifs climat-énergie nécessite une transformation profonde des modes d'habiter, d'aménager, de produire et de se déplacer. Elle doit s'appuyer sur un accompagnement des ménages, particulièrement des plus modestes.

Les intercommunalités ont un rôle central pour la traduction de la transition écologique et énergétique dans les territoires. Elles sont notamment compétentes pour l'élaboration et la mise en œuvre des PCAET, le développement économique, l'urbanisme, l'habitat, la distribution d'eau potable et l'assainissement, la gestion des déchets et les mobilités.

Au premier août 2021, 92% des intercommunalités ont adopté ou sont en cours d'élaboration de leur PCAET, confirmant que les intercommunalités se sont saisies de cet outil pour définir une stratégie pour le territoire. Plus de 790 collectivités ont lancé l'élaboration d'un PCAET, dont 95 intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui se sont engagées dans une démarche volontaire.

L'étude conduite par Intercommunalités de France à l'été 2021 souligne que les objectifs des PCAET sont cohérents avec les objectifs nationaux à 2030 mais l'écart se creuse pour les secteurs des transports et du bâtiment à 2050. Les objectifs seront globalement difficiles ou très difficiles à atteindre, indiquent les intercommunalités, et le chiffrage des moyens humains et financiers du plan d'actions reste partiel.

Les intercommunalités peuvent agir sur leur patrimoine (rénovation des bâtiments publics, installation d'équipements de production EnR, décarbonation des flottes, récupération de chaleur sur les sites de traitement d'eau et de déchets) et accompagner les acteurs du territoire. Cette deuxième mission s'adresse aux ménages (accompagnement à la rénovation énergétique,

soutien aux mobilités douces), aux communes (appui à la rénovation énergétique des bâtiments communaux) et aux entreprises (soutien aux projets d'écologie industrielle, recours à la commande publique, appui au changement des pratiques agricoles).

## **DIALOGUE ET MISE EN COHERENCE, DEUX IMPERATIFS POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS CLIMAT-ENERGIE**

### **Mieux dialoguer lors de l'élaboration des documents stratégiques**

Le cadre national est nécessaire pour fixer les objectifs et grandes orientations climat-énergie. Un dialogue permanent avec les collectivités élaborant des documents stratégiques pour la transition énergétique (SRADDET et PCAET) doit y trouver sa place. L'objectif est d'inscrire la transition énergétique dans les projets de territoire ; son appropriation implique de prendre en compte les priorités politiques locales et les enjeux du territoire. Les difficultés et leviers partagés par les territoires doivent alimenter les stratégies nationales.

Le suivi et l'évaluation des stratégies nationales, régionales et locales devraient également être conduits conjointement. L'atteinte des résultats à une échelle dépend nécessairement des réalisations aux autres échelles.

Au niveau local, les intercommunalités animent le dialogue avec les acteurs du territoire, lors de l'élaboration de la stratégie puis lors de sa mise en œuvre. Des comités des partenaires sont mis en place, ainsi que des formats ouverts plus largement à la participation citoyenne. Ce dialogue permet de construire un projet partagé, adapté aux enjeux locaux.



## Une nécessaire mise en cohérence des outils

Les outils de politique publique en faveur de la transition énergétique sont nombreux, et portés par des acteurs multiples. Si cette diversité est souvent nécessaire, ils se font parfois concurrence. C'est le cas de certaines aides à la rénovation énergétique des logements. L'association des collectivités territoriales est nécessaire pour la construction des politiques sectorielles. La trajectoire doit être claire, ainsi que l'articulation entre les outils.

L'état des lieux des PCAET publié par Intercommunalités de France à l'été 2021 souligne que les objectifs locaux climat-énergie dans les secteurs du bâtiment et des mobilités seront difficiles à atteindre. Le nombre d'acteurs impliqués et le manque d'outils à disposition des intercommunalités l'expliquent. Ils soulignent l'importance d'une politique cohérente, visible, partagée et co-construite.

Cette mise en cohérence concerne également les différentes politiques publiques. L'objectif de la sobriété foncière par exemple se heurte à l'absence de modèle économique pour la réhabilitation.

## RENFORCER LES CAPACITES D'ACTION

### Une ingénierie locale à renforcer

Les politiques de transition doivent s'appuyer sur une ingénierie de projet locale, qui doit être renforcée. L'étude sur la production énergétique locale le manque d'ingénierie interne est le premier frein identifié par les intercommunalités interrogées (49%).

L'échelle intercommunale permet une mutualisation des moyens : les études et travaux de rénovation énergétique des bâtiments du bloc local peuvent ainsi faire l'objet d'un soutien organisé par l'intercommunalité.

Cette ingénierie locale pérenne est nécessaire pour inscrire la transition énergétique dans l'ensemble des politiques publiques locales. Il faudra faire dialoguer différents services, différents acteurs, qui pourront traduire dans les documents stratégiques les objectifs climatiques et énergétiques en

s'appuyant sur les outils spécifiques dont ils disposent (OAP ou règles dans un PLU par exemple).

### Des moyens d'action à accroître

Aux responsabilités doivent correspondre des moyens. Des financements supplémentaires sont nécessaires pour soutenir les investissements et le fonctionnement. Les besoins d'investissement pour les transports, la rénovation énergétique ou encore la gestion des déchets sont significatifs. Les dépenses de fonctionnement font l'objet de sources de financements moins nombreuses, alors que les besoins, en ressources humaines notamment, sont importants. La transition nécessite une capacité d'animation et d'accompagnement auprès des ménages, des entreprises et de la société civile.

La logique d'appels à projets n'est pas pertinente pour généraliser les projets de transition ; il s'agit d'inscrire ces derniers dans les projets de territoire et dans le calendrier de la collectivité. La contractualisation permet à ce titre aux collectivités et à l'Etat de s'engager autour d'un projet commun et de mobiliser les partenaires financiers.

Des financements pérennes sont nécessaires. Intercommunalités de France appelle à attribuer une part de la contribution climat-énergie aux régions et aux intercommunalités pour la mise en œuvre des SRADDET et des PCAET en faveur de la transition énergétique.

La traduction des objectifs énergie-climat dans les territoires s'appuie sur l'implication des collectivités locales. Il est nécessaire de renforcer leurs moyens d'action ainsi que le dialogue entre les différentes échelles de l'élaboration des politiques à leur évaluation.